

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Bashia

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Ces quatre

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Marianne

Préfecture de Région

Lieu [ville], Date [jj/mm/aaaa]

Affaire suivie par :

Nom, Prénom

Fonction

Téléphone

Courriel

Note à l'attention de Nadane La Profète de région

Objet : L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) découlant de la mise en oeuvre du service public de l'insertion et de l'emploi (SPE) instauré par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Pièces jointes : - Extrait du discours du Président de la République, sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, à Paris, le 13 septembre 2018 ;

- Décret n° 2020-42 du 24 janvier 2020 portant création des commissaires à la lutte contre la pauvreté ;

Annexes : 1. Communiqué de Presse

2. fiche budget prévisionnel d'un dossier.

Le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) est au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté engagée par le Président de la République, le 13 septembre 2018. En France, le fléau du chômage de longue durée touche plus de deux millions de personnes et l'insertion par l'activité économique (IAE) serait une riposte à ce constat. Pour y parvenir, les services de l'Etat associés aux différents acteurs de l'insertion professionnelle sont invités à relever le défi de la mise en œuvre de ce nouveau service public d'insertion à l'échelle des territoires, pour créer un guichet unique et une universalité des droits des chômeurs.

Ainsi, les travaux menés dans le cadre de la stratégie nationale ont débutés par un cycle de concertation, puis par un comité de pilotage national pour enfin aboutir à un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

La présente note a pour objectif d'établir un bilan sur la concertation initiale (I) et d'établir une synthèse de l'AMI (II) tout en préparant les pistes à favoriser l'engagement d'une multiplicité d'acteurs dans une logique de diversité des responsabilités et de convergence des synergies.

I] Le Bilan de la concertation initiale.

A. Constat : les chiffres du chômage

Si le chômage est à son plus bas niveau depuis dix ans, en France, avec 8,5% de demandeurs d'emploi, au moins deux millions de personnes sont aujourd'hui éloignés de toute activité professionnelle. Cet éloignement durable du marché du travail augmente considérablement le risque de pauvreté, de précarité et d'exclusion sociale. De multiples facteurs se cachent derrière cette réalité :

- chômeurs longue durée

- bénéficiaires de minima sociaux
- chômeurs en situation de handicap
- jeunes, sans emploi, hors du système scolaire
- personnes sans ressources
- personnes vivant dans un territoire fragile
- parents isolés
- personnes récemment arrivées en France
- personnes sous main de justice.

Pour autant de ce constat, les autorités publiques ont eu pour ambition la mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Portée par le Président de la République, cette stratégie s'est concrétisée par la création d'un nouveau service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), le 13 septembre 2018. Ce nouveau service public hybride est un modèle alliant aspect économique et aspect social dont la mise en œuvre doit être impulsée à l'échelle des territoires. Le défi consiste en la création d'un guichet unique à travers lequel seraient associés les départements, communes, régions et partenaires de l'insertion professionnelle pour créer un nouveau système de gouvernance, et in fine un retour à l'emploi des chômeurs longue durée dont les allocataires du RSA.

B. Le service public de l'insertion et de l'emploi

Le droit à un accompagnement personnalisé doit devenir une réalité tangible et accessible en tout point.

Quatre objectifs ont été fixés par le Président de la République:

1) la simplification des parcours vers l'emploi = permettre la coordination entre différents acteurs pour renforcer l'efficacité du parcours d'insertion (professionnels des départements, des communes, intercommunalités, des régions, CAF, pôle emploi, missions locales, associations, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises, agences régionales de santé, centre communal d'action sociale...)

La coordination des acteurs permet d'attirer l'accompagnement social et professionnel. Par ailleurs, la coordination par les services de l'Etat - Préfets et commissaires à la lutte contre la pauvreté (Décret n° 2015-42 du 24 janvier 2015) en association avec les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) visent cinq ambitions : privilégier l'activité et l'emploi ; l'universalité ; l'efficacité ; la proximité et l'adaptabilité.

2) mieux coordonner l'ensemble des acteurs dans leurs réponses aux difficultés rencontrées par les personnes ;
La concertation s'est déroulée de septembre 2019 à juillet 2020. Le rapport de synthèse de cette concertation est disponible sur le site <https://travail-emploi.gouv.fr/rapport-concertation-spic>. Pour exemple, des concertations ont été engagées en régions entre entreprises et professionnels de l'insertion, entreprises et élus dans les villes de Brest, Metz, Le Mans, Reims, Le Havre et Rio Orange. Des temps de co-construction de la démarche ont pu être organisés. Des propositions liées sur la l'amélioration du parcours d'insertion ont pu être données :

- diagnostic social professionnel ;
- mettre en place un engagement réciproque ;
- une référence de parcours ;
- une offre de solutions d'insertion et d'accompagnement ;
- nouveaux services numériques et création d'un dossier unique d'insertion.

3) proposer des parcours à visée d'emploi en levant en parallèle les éventuels freins (santé, logement, mobilité)

4) garantir un parcours "sans capture" malgré les changements de statuts.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : BASTIA

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

C - Les retours d'expérience des expérimentations suite aux concertations

Les expérimentations ont permis d'identifier pour les territoires l'organisation et les acteurs considérés comme nécessaires pour répondre aux ambitions du SPIE, telles que :

- les modalités innovantes de gouvernance = en ce sens, il est possible de mettre en œuvre ~~l'app~~ un groupement d'intérêt public (GIP) afin d'approfondir le consortium, à l'exemple des territoires de la Seine-Normandie, du Bas-Rhin et de l'Yonne. Il a également été envisagé la mise en œuvre de compétences territoriales à exercice concerté, à l'exemple de la métropole de Lyon et de la Haute-Savoie.

Enfin, il est possible d'envisager des formats de coordination plus souples regroupant uniquement des acteurs de l'insertion et du service public de l'insertion et de l'emploi ou en intégrant des instances de la formation professionnelle.

- améliorer le diagnostic et les processus d'orientation
Ainsi, il est possible d'envisager un diagnostic co-construit entre différents acteurs (exemple : conseil départemental et Pôle emploi) ou bien mettre en place : une nouvelle procédure d'orientation sous forme d'entretiens diagnostiques réalisés par le département. Des maîtres d'insertion et de l'emploi (MIE), des bases automatisées et algorithmes, les mises en réseaux, pourraient être envisagées la création d'un label d'accueil du SPIE et une plateforme.

- améliorer la médiation pour l'emploi : par l'immersion en entreprise. De même, les créations de postes de chargés de relations en entreprises au sein des conseils départementaux peuvent être envisagées.

- développer des nouvelles offres d'accompagnement

- mettre en œuvre des actions ciblées sur des secteurs spécifiques;

- Expérimenter un nouvel outil numérique :

d'ici l'issue de cette concertation, un déploiement en DSI est prévu, via les territoires volontaires. L'Etat lancera donc un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

II - Synthèse de l'appel à manifestation d'intérêt.

Deux A - Les objectifs

L'Etat lancera deux appels à manifestation d'intérêt pour soutenir suivante - cinq territoires :

- Premier appel : fin 2020, pour sélectionner 30 territoires en mode DSI ;

- Second appel : courant 2021, pour sélectionner 35 territoires supplémentaires d'ici 2022.

A ce titre, quinze millions d'euros seront débloqués dès 2021 pour soutenir les 30 premiers territoires sélectionnés. De même, une dynamique sera mise en place, sur le territoire national afin de favoriser les projets numériques.

L'AMI consiste à permettre la coordination opérationnelle entre professionnels de l'insertion et institutions grâce

à une structuration et à un approfondissement des maillages autour de l'usage accompagné. Deux objectifs sont visés :

- favoriser la connaissance et l'acculturation réciproque des professionnels ;
- mettre en coordination les moyens de chaque acteur pour assurer une intervention coordonnée autour de la personne.

Les projets présentés dans le cadre de l'ANI doivent :

- refléter une bonne connaissance du public
- s'inscrire dans les principes du SPIÉ
- expliciter les modalités de mise en œuvre des objectifs et attendus du SPIÉ.

B- Les conditions de recevabilité, sélection et consolidation

S'agissant des conditions de recevabilité, les territoires déjà engagés dans les expérimentations ne peuvent y prétendre. Ils pourront seulement approfondir leurs projets en cours et éventuellement bénéficier des services numériques du programme beta, géur.

Les candidatures ou projets recevables sont soumis à la condition de

- être portés par un conseil départemental ou acteur de l'insertion en accord avec le conseil départemental
- être soutenus par le conseil départemental et pôle emploi (lettre d'engagement)

- développer un consortium d'acteurs de l'insertion sociale et professionnelle

- s'adresser à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dans l'accès au marché du travail

- comprendre un nombre significatif de personnes accompagnées

- concerner le territoire

- concerner des quartiers identifiés "politique de la ville", "zone de revitalisation rurale".

- respecter la stratégie de parcours

- favoriser la participation des personnes accompagnées

- mettre en place des axes de progrès
- présenter des données quantitatives et qualitatives
- présenter un plan de financement avec dépenses éligibles et un taux d'autofinancement (minimum 20%)
- engagement et propositions de consortium d'acteurs
- évaluer les besoins et prescriptions d'acteurs
- favoriser les partages de données et programmes d'actions
- contribuer à l'élaboration de nouveaux services numériques.
- contribuer à la dynamique nationale.

Enfin, un calendrier prévisionnel est déterminé comme suit :

- 16/12/2020 → publication de l'appel à manifestation d'intérêt
- 28/02/2021 → date limite de dépôt (plateforme : <https://www.demarches-simplifiees.fr>)
- mai 2021 → instruction des dossiers de candidature et de sélection.

La sélection sera réalisée au niveau national avec l'association de la délégation interministérielle et la lutte contre la pauvreté, la direction générale à l'emploi et à la formation et la direction générale à la cohésion sociale. L'avis émis par les services déconcentrés de l'Etat du territoire concerné seront pris en compte.

Des précisions sur l'appel à manifestation d'intérêt peuvent être demandées sur la messagerie : amispie@emploi.gouv.fr.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. Les annexes jointes vous permettent d'envisager l'ANI par le biais d'un communiqué de presse et la fiche budget prévisionnel permettra d'envisager le montage d'un dossier.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : BASTIA

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Annexe 1 - Communiqué de Presse

Timbre

Marianne

lieu, date.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Au cœur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) répond à l'ambition que l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place par le travail et l'activité dans la société y parviennent. Cette volonté repose sur la conviction profonde d'une sortie durable de la pauvreté par l'accompagnement des personnes vers l'emploi.

Aujourd'hui, l'Etat, ses services déconcentrés et partenaires sociaux et professionnels s'engagent plus que jamais dans cette impulsion novatrice, hybride du service public de l'insertion à l'emploi.

Faisant suite à la clôture et au bilan des concertations initiées en ce sens, un appel à manifestation d'intérêt est désormais lancé aux différents acteurs de la construction de la démarche (présidents des conseils départementaux, pôle emploi, partenaires et acteurs de l'insertion professionnelle)

Une procédure de sélection nationale sera effectuée suite à dépôt des candidatures sur le site : [demandes-simplifiées.fr](#) d'ici la fin du mois de février 2021. La sélection sera effectuée en fin de mois de mars 2021. Les détails de la procédure vous seront précisés courant janvier et toute question peut déjà être adressée à l'adresse suivante : amispi@emploi.gouv.fr

Notre région :

Je sais pouvoir compter sur vous pour assurer le plein succès de cet appel à manifestation d'intérêt.

Annexe 2 - Fiche budget prévisionnel d'un dossier

L'Etat prévoit de consacrer à cet appel à manifestation d'intérêt un montant maximum de 500 000 € par territoire laureat.

1) Dépenses éligibles

Crédits d'ingénierie et d'accompagnement au changement	- Rémunération équipe animation - Prestations co-conception - Coordination professionnels de terrain - Formations conjointes professionnels / institutions - Prestations conduite au changement	€ € € €
Dépenses système d'information	(se référer offre de service Etat)	non éligibles

2) Plan de financement
minimum 20% du plan de financement

3) Subvention Etat
mise en œuvre au deux ans 2021-2022
2021 = 60%
2022 = 40%

4) offre de service de l'Etat

- Animation et mise en œuvre de la feuille de route numérique relative au partage de données (beta.gouv.fr)
- Déploiement ou développement de services numériques des besoins identifiés (Dites le nous une fois).
- Dynamique nationale de suivi des réalisations, de suivi de l'impact pour les usagers et partages d'expériences

